



Assemblée des délégué(e)s du SEOD du 29 novembre 2018

Présidée par Géraldine, l'Assemblée des délégués du SEOD a eu lieu jeudi soir 29 novembre à Bassecourt. L'assemblée a respecté une minute de silence en mémoire de l'ancienne présidente Françoise Collarin, décédée la nuit précédente. Le président par intérim Yves-Alain Fleury lui a rendu hommage et a souligné l'importance de son travail à la tête du SEOD durant 10 ans.

Le budget 2019 présenté aux délégués est le premier de la nouvelle organisation. Les rubriques ont été modifiées et la comparaison avec les budgets précédents est donc difficile. Décharge, déchets incinérables, compostage et déchets carnés sont désormais séparés. La décharge et le compostage prévoient des bénéfices tandis que les déchets incinérables et les déchets carnés généreront un déficit.

Au niveau des sacs taxés, le déficit de 90'000 francs devrait être atténué par l'installation des moloks facilitant le ramassage. Il est aussi probable que l'entreprise Vadec (incinération des déchets) baisse ses tarifs. En revanche, la taxe cantonale pourrait passer de 18.60 à 35 francs la tonne en 2020. Le SEOD restera attentif à l'évolution de ce poste du budget. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité des communes.

Quatre groupes de travail ont été constitués au début de l'année et les résultats de leurs travaux ont été présentés à l'assemblée des délégués. Concernant la gestion des déchets recyclables, un concept doit permettre à toutes les communes de participer à un système cohérent. Une feuille de route est en cours d'élaboration avec le principe d'une gestion publique sans exclure la déchèterie Gobat de Develier. Les conseils communaux recevront prochainement un document auquel ils seront appelés à répondre jusqu'en mars 2020.

Le second groupe se penche sur la conduite opérationnelle du SEOD. Un nouvel organigramme a été préparé et il devra encore faire l'objet de discussions. Le projet final devrait arriver sur le bureau du SEOD en janvier. Le troisième groupe de travail se penche sur l'installation des moloks. Pour l'instant, neuf communes les ont installés ou sont en cours et plusieurs ont déposé les plans. Les délais pour l'installation des moloks dans les grandes communes seront probablement prolongés en raison de la complexité de certains dossiers. Seule la commune de Develier n'a pas encore demandé l'adhésion au projet. La ville de Delémont les installera plus tard. Des réponses ont été apportées à deux questions : les moloks ne dégagent pas d'odeur et les dépôts de sacs non taxés sont très rares.

Concernant l'extension de la décharge de Boécourt, le projet est en bonne voie. La bourgeoisie a donné son accord tandis que l'assemblée communale votera le 17 décembre. Enfin, le projet de centrale biogaz de Courtemelon se trouve lui aussi dans une bonne dynamique. Le feu vert concernant le soutien par la RPC est attendu pour 2020.